

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN LIBRARY

NOV 15 1979



COLLECTION

Distr.  
GENERALE

S/13621  
13 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE

On trouvera ci-après en annexe cinq lettres du Secrétaire général adressées au Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine au sujet de la Namibie, dont il est fait mention dans les lettres adressées au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères, qui ont été distribuées en tant que documents du Conseil de sécurité sous les cotes S/13611, S/13612, S/13614, S/13619 et S/13620.

Annexe I

Lettre datée du 5 novembre 1979, adressée au Ministre des Affaires  
étrangères d'Afrique du Sud par le Secrétaire général

Vous vous souviendrez que, le 1er octobre, un document de travail intitulé "La surveillance et la création d'une zone démilitarisée" a été transmis à votre gouvernement à propos de la question de la Namibie. En raison de l'urgence de la situation, je considère qu'il est essentiel de procéder le plus tôt qu'il sera possible à des consultations simultanées de haut niveau avec les parties intéressées.

A cette fin, j'aimerais inviter votre gouvernement à se faire représenter à ces consultations et je proposerais que celles-ci se tiennent au Palais des Nations, à Genève, entre le 12 et le 15 novembre. Des invitations ont été adressées aux Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana et de la Zambie, ainsi qu'à la SWAPO. Les Gouvernements du Mozambique, de la Tanzanie et des cinq puissances occidentales ont également été invités à se faire représenter. Pour ce qui est de l'Organisation des Nations Unies, je serai représenté par M. Brian Urquhart, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, par M. Martti Ahtisaari, mon Représentant spécial pour la Namibie, et par M. Abdulrahim Farah, Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales, qui seront accompagnés par des experts militaires et politiques de haut niveau.

Ces consultations auront pour but d'éclaircir des questions découlant du document de travail, ayant en vue l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Kurt WALDHEIM

Annexe II

Lettre datée du 7 novembre 1979, adressée au Ministre des affaires  
étrangères d'Afrique du Sud par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 7 novembre, concernant les consultations qu'il est proposé de tenir à Genève sur la question de la Namibie.

Lorsque j'ai reçu votre réponse initiale du 12 octobre, et avant d'adresser les présentes invitations, j'ai examiné attentivement votre suggestion tendant à ce que des membres des personnels militaires de l'Afrique du Sud et de l'Organisation des Nations Unies étudiant conjointement les problèmes en jeu. Toutefois, comme je l'ai indiqué à votre Représentant permanent à New York, je suis arrivé à la conclusion que ces problèmes avaient des incidences à la fois politiques et militaires et devaient donc être résolus dans un contexte plus large. J'ai également examiné, pour arriver à cette conclusion, les questions et les vues qui m'ont été communiquées par les autres parties.

Dans ces conditions, il m'apparaît que la mesure la plus appropriée est maintenant de tenir des consultations de haut niveau à Genève. Au cours de ces consultations, tous les problèmes militaires pertinents peuvent être examinés à un stade initial, en tant qu'élément de l'effort plus large de faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Je pense également que les divers éclaircissements qui seront fournis devront répondre aux préoccupations, non pas d'une seule partie, mais simultanément de toutes les parties intéressées. A cette fin, la délégation de l'Organisation des Nations Unies sera placée sous la direction de M. Urquhart, Secrétaire général adjoint, qui a, comme vous le savez certainement, une grande expérience de ces questions. Il sera accompagné de collègues de haut niveau et d'experts politiques et militaires qui connaissent parfaitement la situation en Namibie. Je pense en outre que la présence des gouvernements des puissances occidentales et de ceux des Etats de première ligne, avec lesquels l'Afrique du Sud et la SWAPO ont négocié la première proposition de règlement (S/12636), aidera à clarifier les questions découlant du document de travail.

Quant à la question que vous avez soulevée au sujet de la représentation aux consultations, je considère que l'Afrique du Sud demeure l'interlocuteur pour ce qui est de la Namibie, étant donné, en particulier, que votre gouvernement a déclaré que l'Afrique du Sud maintiendrait son autorité en Namibie en attendant l'application de la proposition de règlement (S/12950, par. 8).

Compte tenu de ces éclaircissements, j'espère que vous accepterez d'envoyer une délégation appropriée à Genève, de manière que les questions soulevées par votre gouvernement et par d'autres à propos du document de travail puissent être réglées aux fins de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Vu les dates envisagées pour les consultations de Genève, je vous serais reconnaissant de me faire connaître vos intentions le plus tôt possible.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Kurt WALDHEIM

/...

Annexe III

Lettre datée du 8 novembre 1979, adressée au Ministre des affaires  
étrangères d'Afrique du Sud par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 8 novembre concernant les consultations qu'il est proposé de tenir à Genève sur la question de la Namibie.

Comme je l'indiquais dans ma lettre du 7 novembre, je considère que ces consultations ne devraient pas présenter un caractère simplement exploratoire, mais avoir pour but de régler les diverses questions, tant politiques que militaires, soulevées par votre gouvernement et par d'autres à propos du document de travail, ayant en vue l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Si, à Genève, l'on parvenait à accomplir des progrès satisfaisants vers un accord sur les principes énoncés dans le document de travail, des pourparlers pourraient avoir lieu par la suite, selon que de besoin, entre les personnels compétents, militaires et autres, afin d'éclaircir des questions d'ordre pratique en matière d'application et d'organiser des opérations de reconnaissance appropriées dans la région.

Pour ce qui est des invitations officielles aux consultations de Genève, mon opinion continue d'être celle que j'ai exprimée dans ma lettre du 7 novembre. Toutefois, si des membres des organisations que vous mentionnez étaient présents à Genève, mes représentants seraient de nouveau prêts à les rencontrer, comme ils l'ont fait à New York au mois de mars.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Kurt WALDHEIM

Annexe IV

Lettre datée du 9 novembre 1979, adressée au Ministre des affaires  
étrangères d'Afrique du Sud par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 9 novembre à propos des consultations envisagées à Genève.

Etant donné la genèse des négociations sur la question de la Namibie et la nécessité impérieuse de s'engager dans la voie de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, j'estime qu'il importe que les consultations de Genève soient marquées par des progrès réels vers un accord sur les principes énoncés dans le document de travail et ne soient pas simplement considérées comme une nouvelle série de pourparlers exploratoires. Je me rends compte que les consultations seront menées sur une base ad referendum.

Pour ce qui est de la participation de la SWAPO aux consultations, je vous demanderais de bien vouloir vous reporter au document de travail. Il ressort de ce document que la coopération de la SWAPO est indispensable au succès des arrangements, ce qui est en fait souligné par les questions que vous avez soulevées dans votre réponse du 12 octobre. Il était évident en l'occurrence que la SWAPO devait être invitée à participer aux consultations.

Quant au statut de la SWAPO, vous vous souviendrez qu'elle est partie à la proposition de règlement et a par conséquent toujours participé aux consultations sur ces questions. J'aimerais également appeler votre attention sur mon rapport du 29 août 1978 (document S/12827) qui, à propos de l'application de la résolution 435 (1978), indique que le GANUPT agira en toute impartialité.

Nous allons de l'avant dans nos efforts en vue d'organiser les consultations à Genève et nous nous félicitons d'avance de la participation de votre délégation.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Kurt WALDHEIM

Annexe V

Lettre datée du 12 novembre 1979, adressée au Ministre des affaires  
étrangères d'Afrique du Sud par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 10 novembre 1979 concernant les consultations de Genève sur la question de la Namibie, qui m'a été communiquée dans l'après-midi du 11 novembre.

Dans les lettres que je vous ai adressées les 7 et 8 novembre 1979, j'ai indiqué les éléments essentiels de ma position sur la question de la présence, durant les consultations qui ont actuellement lieu à Genève, des organisations que vous mentionnez. Je présume que vous leur avez fait part de ma réaction.

Je tiens de nouveau à préciser que mes représentants à Genève seront heureux de rencontrer les représentants de ces organisations, de la même manière et avec les mêmes facilités d'accès qu'au mois de mars. Pour des raisons d'ordre purement pratique, j'ai demandé aux représentants des cinq puissances occidentales d'en informer directement et d'urgence ces organisations.

Dans ces conditions, j'espère vivement que l'Afrique du Sud sera en mesure de participer sans plus tarder aux consultations qui se déroulent actuellement à Genève.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Kurt WALDHEIM

-----